

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le lundi 2 avril 2024 à 19 h, à laquelle sont présents le maire suppléant monsieur Gilles Courchaine et les conseillers messieurs Hugo Carle et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire suppléant. Le maire, monsieur Roch Carpentier ainsi que la conseillère madame Mélanie Renaud ont motivé leur absence

Madame Lorraine Fondeville, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

**1.1 Ouverture de l'assemblée
2024-04-R12739**

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**1.2 Adoption de l'ordre du jour
2024-04-R12740**

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2024
 - 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1 Dépôt des états financiers 2021
 - 4.2 Autorisation de signature des états financiers 2021
 - 4.3 Adoption du Règlement numéro 334-24 : Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2024
5. Incendie et sécurité publique
6. Travaux publics
 - 6.1 Acceptation de la soumission des travaux de voirie sur le chemin Rivière Gatineau sur 5.8 km
 - 6.2 Adoption du Règlement 333-24 : Règlement relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
 - 6.3 Réparations machinerie municipale
7. Hygiène du milieu et environnement
 - 7.1 Acceptation du contrat des boues septiques
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1 Demande de dérogation mineure # DM-2024-001 : 5222-06-0878 (17, chemin de la Falaise)
 - 8.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de démolition d'immeubles
 - 8.3 Adoption du projet de règlement numéro 335-24 : Règlement de démolition d'immeubles
 - 8.4 Avis de motion – Adoption d'un règlement relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
 - 8.5 Adoption du projet de Règlement no. 336-24 : Règlement relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
9. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 9.1 Festival du Gaulois
10. Responsabilité sociale

11. Varia, correspondances et autres
- 11.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 11.2 Appui à la Municipalité de Val-Alain – Retrait place subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles
12. Parole au public et période de questions
13. Levée de l'assemblée

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2024 2024-04-R12741

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2024-04-R12742

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 269 790,23 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	32 251,98 \$
Comptes à payer :	203 000,33 \$
Salaires :	34 537,92 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

Madame Nicole Charbonneau demande une explication quant au retrait des pancartes appartenant aux contribuables et mentionne qu'il aurait été préférable d'en aviser les citoyens avant de procéder.

Madame Nancy Côté stipule qu'en ce qui a trait aux pancartes, le but de les implanter c'est avant tout d'accueillir la communauté. Elle mentionne également que l'installation de pancarte directionnelle est très importante.

Madame Diane Brazeau mentionne que la couverture cellulaire est extrêmement restreinte sinon inexistante dans certains secteurs de la municipalité.

Madame Nicole Charbonneau aimerait avoir des éclaircissements concernant son compte de taxes pour son terrain vacant.

4.0 Administration

4.1 Dépôt des états financiers 2021 2024-04-R12743

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'accepter le rapport financier de 2021 présentant un déficit de 206 951 \$ tel que déposé.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**4.2 Autorisation de signature des états financiers 2021
2024-04-R12744**

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Lorraine Fondeville à signer les états financiers 2021.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**4.3 Adoption du Règlement 334-24 : Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2024
2024-04-R12745**

Yves Morin appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'adopter le Règlement 334-24; Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2024.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Incendie et sécurité publique

6.0 Travaux publics

**6.1 Acceptation de la soumission des travaux de voirie sur le chemin Rivière Gatineau sur 5.8 km
2024-04-R12746**

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'octroyer le contrat pour le projet # 278-0001 : Travaux de voirie – chemin Rivière Gatineau sur 5.8 km à Excavatech JL pour un montant de 369 118,10 \$ plus taxes, totalisant la somme de 424 393,54 \$. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Lorraine Fondeville à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce contrat.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2 Adoption du Règlement 333-24 : Règlement relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
2024-04-R12747**

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'adopter le Règlement 334-24 : Règlement relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Réparations machinerie municipale 2024-04-R12748

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'accepter la soumission de J.E. Gendron Automobiles Ltée pour la réparation de la machinerie municipale (10 roues) au montant de 6 903,25 \$ plus taxes.
Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7.0 Hygiène du milieu & environnement

7.1 Acceptation du contrat des boues septiques 2024-04-12749

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'accepter la soumission de Les entreprises septiques LM pour la vidange des fosses septiques pour les années 2024-2025 avec possibilité d'une année additionnelle. Il est aussi résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier ainsi que la directrice générale, Jodane Courchesne à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 Urbanisme et développement économique/touristique

8.1 Demande de dérogation mineure # DM 2024-001 : 5222-06-0878 (17, chemin de la Falaise) 2024-04-R12750

CONSIDÉRANT QUE Christian Dasilva est propriétaire du 17 chemin de la Falaise ;

CONSIDÉRANT QU'IL a fait une demande de dérogation mineure pour un remède au fait que sa remise a été construite, en totalité, sur le terrain voisin ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis pour la reconstruction dudit bâtiment avait été faite à la suite d'un feu en 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement préjudice dû à l'empiétement du bâtiment accessoire chez le voisin concerné ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins sont entrés en contact avec l'urbanisme afin de trouver une solution à cet empiétement ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne voyaient aucun inconvénient à la solution proposé ;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen était et est de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE M. Dasilva vend son terrain ;

CONSIDÉRANT QUE pour vendre, le certificat de localisation doit démontrer la conformité de tout bâtiment sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a été mis en lumière à la suite d'un plan d'implantation préparé par un arpenteur géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce type de bâtiment aucun plan d'implantation était demandé à l'époque ;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen veut réduire au maximum le préjudice causé aux voisins par cette construction ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé toutes les informations et les documents nécessaires au traitement de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU désire être constant dans ses décisions ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a très peu de chance de créer de précédent ;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement est de 4.20M en marge latérale et sera réduite à 0.50m ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette dérogation est une impasse pour la situation sur ledit terrain ;

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu de d'accepter cette dérogation mineure pour la propriété située au 17, chemin de la Falaise.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de démolition d'immeubles 2024-04-R12751

Avis de motion est lancé par la conseillère Linda Lirette que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement de démolition d'immeubles.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 Adoption du projet de Règlement 335-24 : Règlement de démolition d'immeubles 2024-04-R12752

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 335-24 : Règlement de démolition d'immeubles.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.4 Avis de motion – Adoption d'un règlement relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau 2024-04-R12753

Avis de motion est lancé par la conseillère Linda Lirette que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.5 Adoption du projet de Règlement no. 336-24 : Règlement relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

2024-04-R12754

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 336-2 : Règlement relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9. Loisirs, culture et bibliothèque

9.1 Festival du Gaulois 2024-04-R12755

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de verser un don de 2 100 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi pour la location de la salle de l'École Laval et pour une partie des dépenses reliées aux activités du Festival du Gaulois qui aura lieu le 8 juin prochain.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10. Responsabilité sociale

11. Varia, correspondances & autres

11.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie 2024-04-R12756

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**11.2 Appui à la Municipalité de Val-Alain – Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles
2024-04-R12757**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau appuie les démarches de la

Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. Parole au public et période de questions

Madame Diane Brazeau demande où sera située la station de lavage des embarcations.

Madame demande si les résidents doivent laver leur embarcation et s'il y a des frais.

Monsieur Jean Charron demande s'il y aura un préposé à la station de lavage des embarcations afin de vérifier si celle-ci ont été lavées. Il demande également si la responsabilité du lavage est incombée au propriétaire de l'embarcation.

Madame Lisette Routhier fait la mention à l'effet que seulement les états financiers de l'année 2021 ont été déposés.

Monsieur Jean Charron demande où en est rendu le dossier du myriophylle au Lac 31 Milles.

13. Levée de l'assemblée 2024-04-R12758

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h40.

Le maire suppléant Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Gilles Courchaine
Maire suppléant

Lorraine Fondeville
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe